

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/SEM.41/6 (Summary)  
25 février 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE  
POUR L'EUROPE

OFFICE STATISTIQUE DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
(Eurostat)

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS  
EUROPÉENS

ORGANISATION INTERNATIONALE  
DU TRAVAIL

Séminaire commun CEE-Eurostat-OIT  
sur la mesure de la qualité de l'emploi  
(Genève, 3-5 mai 2000)

Thème 1

## **Qualité et formes d'emploi : concepts, définitions et données statistiques**

### **Communication sollicitée présentée par l'Office for National Statistics du Royaume-Uni**

#### **Résumé**

1. L'auteur de la communication abordera les questions théoriques que pose la définition de la qualité de l'emploi, eu égard en particulier aux formes d'emploi et aux modes d'organisation du travail et en liaison avec certains segments du marché du travail.
2. L'auteur analysera le point de vue des utilisateurs au Royaume-Uni et les possibilités de combiner les statistiques sur la qualité de l'emploi et la panoplie existante de statistiques relatives au marché du travail établies conformément aux définitions et aux directives internationales.
3. Les sources de données et les définitions utilisées au Royaume-Uni seront décrites ainsi que les travaux qui sont actuellement menés pour perfectionner les définitions employées dans les principales études afin d'améliorer la qualité des données sur les divers modes d'organisation du travail et les différentes formes d'emploi. Les questions pratiques de mesure seront également examinées. L'auteur étudiera en outre les droits des travailleurs temporaires en matière d'emploi et de droits à pension dans la législation du Royaume-Uni.

GE.00-30548 (F)

4. La communication présentera les statistiques disponibles au Royaume-Uni sur le travail temporaire et les formes atypiques de travail comme le travail occasionnel et divers types de travail sous contrat, ainsi que le travail à temps partiel. Seront également examinées les tendances structurelles et l'opportunité de leur prise en compte pour mesurer la qualité de l'emploi.

5. S'il reste du temps, les revenus salariaux seront analysés en comparant différents groupes sur le marché du travail.

-----